

# Les droits humains, requiem pour un impératif

■ Pierre-Arnaud Perrouty,  
directeur de la Ligue des droits humains ■

S'il fallait résumer *L'État des droits humains* en Belgique en 2022, ce serait sans doute un tableau, une allégorie de la liberté sombre et craquelée près de laquelle des activistes climatiques viendraient se coller les mains. À force de crises à répétition, les droits humains perdent de leurs couleurs mais c'est précisément dans ces moments qu'il est important de les défendre. Et si les droits économiques et sociaux sont les premiers impactés, les droits civils et politiques restent nécessaires pour créer le cadre où pourront s'exprimer les revendications sociales. Ce n'est donc pas un hasard si les droits civils et politiques sont également sous pression dans un climat social tendu où les mécontentements s'expriment d'autant plus fort qu'ils ne sont pas entendus.

Tout ceci n'est pas nouveau. Ce qui l'est plus, c'est d'une part l'enchaînement de crises de natures diverses – sécuritaire, sanitaire, climatique, énergétique – au point qu'il devient difficile de penser un régime « normal » des droits fondamentaux, entendu « hors période de crise ». D'autre part, il est nouveau que des démocraties libérales européennes se permettent aussi ouvertement de s'affranchir des règles de l'État de droit. Et le gouvernement belge n'y échappe pas. Prompt à dénoncer, à raison, les errements des gouvernements hongrois ou polonais, à invoquer l'État de droit quand des menaces pèsent sur le ministre de la Justice, le gouvernement assume pourtant, avec un aplomb et un cynisme rarement égalés, ne pas respecter le droit ni même se sentir lié par des décisions de justice.

Le non-respect de l'État de droit est le trait commun d'affaires très diverses. Dans la crise de l'accueil, le gouvernement s'est autorisé à violer délibérément le droit à l'accueil de milliers de personnes qui y avaient incontestablement droit. Ni les multiples condamnations judiciaires belges, ni les injonctions de la Cour européenne des droits de l'homme ne feront dévier le gouvernement. Seules des températures largement négatives au milieu du mois de décembre commenceront à faire bouger les lignes. Dans le dossier de Nizar Trabelsi, condamné en Belgique pour terrorisme avant d'être extradé aux États-Unis, le

gouvernement s'est assis sur pas moins de cinq décisions de justice, ce qui a valu à la Belgique une cinglante condamnation par la Cour européenne des droits de l'homme. Enfin, dans la saga des ventes d'armes wallonnes à l'Arabie saoudite, les gouvernements wallons successifs sont passés maîtres dans l'art d'accorder de nouvelles licences d'exportation après les annulations successives par le Conseil d'État, aidés il est vrai par un système de délivrance opaque et un contrôle parlementaire déficient.

Pour une association comme la Ligue qui a introduit et gagné un grand nombre de recours judiciaires ces dernières années, le fait que gagner en justice ne suffise plus à contraindre les autorités à modifier leurs pratiques doit nous interroger sur la pertinence de nos modes d'action. Si le pouvoir exécutif ne daigne plus respecter les injonctions du pouvoir judiciaire, c'est tout le fragile équilibre des pouvoirs qui s'en trouve affecté. Il n'est dès lors pas surprenant d'assister au retour de la désobéissance civile sur le devant de la scène, contre des acteurs privés ou étatiques, en particulier autour des questions climatiques. Ces actions sont considérées par les activistes comme un ultime recours pour se faire entendre auprès d'autorités qui peinent à prendre la mesure de l'enjeu. Par ailleurs, dans un contexte de sous-financement chronique de la justice, de grandes attentes reposent sur les épaules du pouvoir judiciaire avec l'organisation du procès des attentats de 2016 qui a commencé de manière chaotique en 2022. En espérant que ce procès hors norme se montre digne, équitable et transparent pour tenter de rendre justice aux victimes et de comprendre ce qui a pu conduire à l'horreur.

L'équilibre des pouvoirs, c'est aussi le contrôle du pouvoir législatif sur l'exécutif. À cet égard, on ne peut que déplorer le manque de contrôle effectué par le Parlement dans le dossier de l'Autorité de protection des données. Des situations d'incompatibilités légales et de conflits d'intérêts ont pu s'y perpétuer pendant plusieurs années en toute impunité. Il aura fallu la dénonciation de deux directrices lanceuses d'alerte et une mise en demeure de la Commission européenne pour faire bouger le Parlement. Deux directrices qui auront payé cher cette dénonciation : l'une a préféré démissionner et l'autre a été révoquée comme monnaie d'échange contre un directeur problématique. Dans un autre registre, le contrôle externe des forces de police, opéré par le Comité P sous l'autorité du Parlement, reste largement inopérant. Les témoignages de violences, notamment racistes, restent nombreux et les victimes peinent à obtenir réparation. La Cour européenne des droits de l'homme a encore condamné la Belgique en juin 2022 et l'a

invitée à examiner « avec une extrême prudence » les allégations de rébellion contre des victimes de violences policières.

Enfin, en ces périodes de crises, la pression est maximale sur les droits économiques, sociaux et culturels. Alors que les coûts de l'énergie explosent, il faut affirmer l'énergie comme un droit fondamental : il revient aux gouvernements de garantir une fourniture à un coût supportable pour l'ensemble de la population. Parmi les rares avancées sociales de l'année, on relèvera la réforme du cadre légal de la prostitution : la Belgique quitte le registre moral et répressif pour entrer dans une logique de droits, avec un volet important sur les droits sociaux. En revanche, la situation dans les prisons belges ne s'améliore guère. Alors que les prisons de Forest et Berkendael se vident, le nouveau « village pénitentiaire » de Haren ne remplit pas ses promesses et confirme les craintes que la sécurisation technologique ne rend pas ces lieux plus humains. En définitive, plus que les lieux de détention eux-mêmes, c'est surtout le principe même de l'enfermement qu'il faut fondamentalement repenser.